

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner le projet de délibération du 2 novembre 2011 de M^{me} Salika Wenger, MM. Pierre Gauthier, Alberto Velasco, Jacques Pagan, Pascal Spuhler, Alexandre Chevalier, Sylvain Clavel et M^{me} Fabienne Aubry Conne: «Rénovation urgente de l'auditoire du Muséum d'histoire naturelle en vue d'accueillir le Conseil municipal lors de la transformation de la salle du Grand Conseil».

Rapport de M^{me} Maria Pérez.

La commission des travaux et des constructions, sous la présidence de M. Christian Zaugg, a étudié ce projet de délibération lors de sa séance du 8 février 2012.

Les notes de séances ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz que la rapporteuse remercie pour la précision de son travail.

Rappel du projet de délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 700 000 francs destiné à la rénovation de l'auditoire du Muséum d'histoire naturelle en vue d'accueillir le Conseil municipal lors de la transformation de la salle du Grand Conseil.

Art. 2. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen deannuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la date de la mise en exploitation de l'auditoire.

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif, responsable du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments, et M. Bruno Clément, chargé de mission au département

M. Pagani rappelle que le parlement cantonal avait lancé un concours pour la rénovation de la salle du Grand Conseil dans laquelle se réunit aussi le Conseil municipal de la Ville. Lorsque les intentions de l'Etat se sont précisées, il a mandaté M. Meylan pour réaliser une préétude de transformation de la salle de conférences du Muséum d'histoire naturelle. Il a ensuite présenté au Conseil administratif une proposition basée sur cette préétude, que le Conseil administratif a décidé de geler en attendant que des contacts soient établis avec M^{me} Maria Anna Hutter, sautier du Grand Conseil. Les discussions ultérieures ont permis d'apprendre que le Grand Conseil souhaite que le Conseil municipal continue à partager ses locaux. C'est ainsi que M^{me} Hutter, pour le Canton, et M. Clément, pour la Ville, ont examiné ensemble les scénarios envisageables pour permettre la poursuite de l'activité législative et délibérative pendant la durée des travaux de transformation de l'actuelle salle des séances plénières. Le but de ces démarches visait à trouver des solutions moins onéreuses que la somme de 1,7 million de francs demandée par le projet de délibération PRD-14.

M. Meylan explique que la moitié de la somme de 1,7 millions de francs, allouée à la rénovation de la salle du Muséum d'histoire naturelle serait utilisée pour des travaux exclusifs pour assurer au Conseil municipal de délibérer dans des conditions normales. Le matériel installé serait ensuite très difficilement recyclable. Les détails des coûts incluent le remplacement de l'équipement électronique de sonorisation et de vote (630 000 francs), l'aménagement d'intérieur (500 000 francs), et les travaux acoustiques (200 000 francs). Il faudrait remplacer tous les sièges pour les adapter au travail des élus.

Il préférerait, par mesure d'économie, éviter de devoir équiper entièrement une salle qui ne servira plus par la suite au Conseil municipal.

M. Bruno Clément a été engagé pour trouver des solutions de repli dans la perspective des travaux, pour les occupants de la villa Freundler, du bâtiment Database (ancien site Artamis), du Moulin à Danses et de l'Alhambar. M. Clément a également travaillé avec M^{me} le sautier du Grand Conseil à la recherche d'une salle équipée pour les conférences, les votes et les retransmissions télévisées pendant la durée des travaux de rénovation de l'actuelle salle des séances plénières. Ils ont repéré quatre lieux possibles dont il donne les principales caractéristiques:

- le Centre international de conférences, dans le quartier de Varembe, qui dispose de salles entièrement équipées, ainsi que d'une buvette;
- l'Organisation météorologique mondiale qui dispose de grandes et de petites salles équipées, ainsi que d'une buvette;

- la salle du Conseil d’administration du Bureau international du travail;
- le plus grand auditoire du bâtiment universitaire d’Uni-Mail.

La dernière solution a nettement les faveurs de M^{me} Hutter, qui connaît bien les possibilités techniques d’Uni-Mail, où se déroulent les opérations de dépouillement des grandes journées d’élections et de votations de niveau cantonal et national.

Toutes ces solutions pourraient convenir et coûter moins cher que s’il fallait transformer la salle du Muséum d’histoire naturelle.

Un commissaire souligne que l’avantage du Muséum d’histoire naturelle est que le bâtiment appartient à la Ville. Le nouvel équipement pourrait servir à d’autres occasions. Si les séances plénières se tiennent à d’autres endroits, il craint que le Service du Conseil municipal soit forcé de déplacer chaque mois son matériel.

M. Pagani souhaiterait éviter de dépenser 1,7 million, somme qu’il juge excessive, alors que des alternatives existent.

La commission des travaux et des constructions entame la clôture de l’étude du projet de délibération PRD-14.

Le président soumet à l’approbation de la commission des travaux et des constructions, le projet de délibération PRD-14.

Mis aux voix, il est refusé par 7 non (1 EàG, 1 Ve, 1 DC, 2 LR, 1 UDC, 1 MCG) et 4 abstentions (2 S, 1 EàG, 1 MCG).